

## Mouvement départemental 2025 - Les mesures de carte scolaire

**Nota :**

- La **réaffectation** (modalité d'affectation REA) est une affectation à titre définitif. Elle permet de conserver l'ancienneté du poste précédemment occupé pour le mouvement.

- **Départage** en cas d'égalité d'occupation d'un poste d'adjoint dans l'école :

1 - AEN : ancienneté de fonctionnaire éducation nationale (comprenant l'ancienneté de fonctionnaire stagiaire)

2 - nombre d'enfants de moins de 18 ans

| Type de mesure de carte scolaire - phase de janvier-février-mars          | Support touché par la mesure de carte scolaire (MCS)  | Qui est concerné ?   | Qui peut se substituer ?                                      | Participation obligatoire au mouvement  | Bonification au mouvement           | Phase carte scolaire de juin   |
|---|---|--|---|---|-------------------------------------|--|
| Fermeture d'une classe dans une école primaire, maternelle ou élémentaire | Un support d'adjoint élémentaire ou maternelle  | L'enseignant ayant le moins d'ancienneté sur un support d'adjoint dans l'école<br>Si plusieurs enseignants sont concernés, le départage s'effectue dans l'ordre des critères énoncés en nota du présent document | Tout enseignant affecté sur un support d'adjoint dans l'école | OUI<br>réaffectation si poste obtenu à titre définitif  | 600 points sur tous les <b>vœux</b> | Si réouverture, l'enseignant peut choisir d'être réaffecté dans l'école sur un support d'adjoint |
|   | Ecole à deux classes  | Le directeur devient chargé d'école  | -   | Le directeur peut participer au mouvement et sera réaffecté si poste obtenu à titre définitif | 600 points sur tous les <b>vœux</b> | -  |
|   |   | L'adjoint perd automatiquement son poste   | -   | OUI<br>réaffectation si poste obtenu à titre définitif  | 600 points sur tous les <b>vœux</b> | Si réouverture, l'enseignant peut choisir d'être réaffecté dans l'école sur un support d'adjoint |
|   | Fermeture dans une école avec une décharge de direction complète : support DCOM à 100 % diminué du fait de la fermeture | L'enseignant occupant la DCOM  | Tout enseignant affecté sur un support d'adjoint dans l'école | OUI<br>réaffectation si poste obtenu à titre définitif  | 600 points sur tous les <b>vœux</b> | Si réouverture, l'enseignant peut choisir d'être réaffecté dans l'école sur le support DCOM      |

| Type de mesure de carte scolaire - phase de janvier-février-mars                                     | Support touché par la mesure de carte scolaire (MCS)   | Qui est concerné ?   | Qui peut se substituer ?   | Participation obligatoire au mouvement   | Bonification au mouvement           | Phase carte scolaire de juin   |
|--|--|--|--|--|-------------------------------------|--|
| Fermeture d'une classe dans une école en RPI   | Un support d'adjoint élémentaire ou maternelle         | L'enseignant ayant le moins d'ancienneté sur un support d'adjoint dans l'école concernée par la mesure. Si plusieurs enseignants sont concernés, le départage s'effectue dans l'ordre des critères énoncés en nota du présent document | Tout enseignant affecté sur un support d'adjoint dans l'école concernée du RPI   | OUI<br>réaffectation si poste obtenu à titre définitif   | 600 points sur tous les <b>vœux</b> | Si réouverture, l'enseignant peut choisir d'être réaffecté dans l'école sur un support d'adjoint |
| Transfert de poste   | Changement de l'école de rattachement d'un poste RASED | L'enseignant affecté sur le support  | -  | NON<br>L'enseignant est réaffecté sur le nouveau support   | 600 points sur tous les <b>vœux</b> | -  |
| Fusion d'écoles : des écoles fusionnent et un seul RNE est conservé                                  | Direction  | Le(s) directeur(s) ayant le moins d'ancienneté sur le support de direction. Si besoin, un départage s'effectue dans l'ordre des critères énoncés en nota du présent document   | Un directeur de la ou des autres écoles concernées par la fusion   | NON<br>L'enseignant concerné est réaffecté au 01/09 sur un support d'adjoint dans l'école résultant de la fusion       | 600 points sur tous les <b>vœux</b> | -  |
|  | Adjoint  | Seuls les adjoints de l'école dont le RNE n'est pas conservé sont concernés par la MCS   | -  | NON<br>Les enseignants concernés sont réaffectés au 01/09 sur un support d'adjoint dans l'école résultant de la fusion | 600 points sur tous les <b>vœux</b> | -  |
| Fusion de plusieurs écoles : plusieurs écoles ferment et création d'une nouvelle école (nouveau RNE) | Direction  | Le(s) directeur(s) ayant le moins d'ancienneté sur le support de direction. Si besoin, un départage s'effectue dans l'ordre des critères énoncés en nota du présent document   | Le directeur ayant le plus d'ancienneté sur son support de direction<br>Un directeur de la ou des autres écoles concernées par la fusion | NON<br>Les enseignants concernés sont réaffectés au 01/09 sur un support d'adjoint dans l'école résultant de la fusion | 600 points sur tous les <b>vœux</b> | -  |
|  | Adjoint  | Tous les adjoints  | -  | NON<br>Les enseignants concernés sont réaffectés au 01/09 sur un support d'adjoint dans l'école résultant de la fusion | 600 points sur tous les <b>vœux</b> | -  |

| Type de mesure de carte scolaire - phase de janvier-février-mars | Support touché par la mesure de carte scolaire (MCS) | Qui est concerné ?  | Qui peut se substituer ?   | Participation obligatoire au mouvement  | Bonification au mouvement    | Phase carte scolaire de juin |
|--|--|---|--|---|------------------------------|------------------------------|
| <b>Ouverture</b> d'une classe dans une école à une classe        | Chargé d'école (direction 1 classe)                  | Chargé d'école  | -  | NON si l'enseignant est inscrit sur la liste d'aptitude de directeur d'école<br>OUI s'il n'est pas inscrit sur la liste d'aptitude et réaffectation si poste obtenu à titre définitif | 600 points sur tous les vœux | -                            |
| <b>Suppression</b> d'un poste de titulaire remplaçant            |  | L'enseignant affecté sur le support si un seul support TR rattaché à l'école<br>OU<br>L'enseignant ayant le moins d'ancienneté sur un support TR rattaché à l'école.<br>Si plusieurs enseignants sont concernés, le départage s'effectue dans l'ordre des critères énoncés en nota du présent document  | Un titulaire remplaçant rattaché à la même école.                    | OUI réaffectation si poste obtenu à titre définitif   | 600 points sur tous les vœux | -                            |
| <b>Suppression</b> d'un poste de titulaire départemental         |  | L'enseignant ayant le moins d'ancienneté sur un support TD dans la circonscription concernée par la mesure.<br>Si plusieurs enseignants sont concernés, le départage s'effectue parmi les titulaires départementaux de la circonscription dans l'ordre des critères énoncés en nota du présent document | Tout enseignant affecté sur un support de TD dans la circonscription | OUI réaffectation si poste obtenu à titre définitif   | 600 points sur tous les vœux | -                            |